



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 3 mars 2009

MONEYVAL (2008) 40

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

28^e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 8-12 décembre 2008

RAPPORT DE RÉUNION

Mémoire
préparé par le Secrétariat de MONEYVAL
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

dg1.moneyval@coe.int - Fax +33 (0)388 41 30 17 - <http://www.coe.int/moneyval>

RÉSUMÉ

A l'occasion de sa 28^e réunion plénière, à Strasbourg du 8 au 12 décembre 2008, le Comité MONEYVAL :

- a eu des échanges de vues avec le Président du Groupe d'action financière (GAFI), M. Antonio Gustavo RODRIGUES ;
- a examiné et adopté les rapports du 3^e cycle et leurs résumés, tels que modifiés, sur l'Estonie et l'Azerbaïdjan ;
- a examiné et adopté les rapports de progrès sur Malte, le Liechtenstein, Andorre et la Moldova ;
- a invité la République tchèque à modifier et à soumettre à nouveau son rapport de progrès lors de la prochaine plénière ;
- a examiné et adopté les rapports de progrès de deuxième année de la Slovénie et de la Hongrie ;
- a convenu de modifier à nouveau les Règles de procédure ;
- a convenu de faire une déclaration publique au titre de l'Etape 6 des Procédures visant à promouvoir la conformité en ce qui concerne l'Azerbaïdjan ;
- a examiné et accepté le deuxième rapport de conformité au titre de l'Etape 1 des Procédures visant à promouvoir la conformité en ce qui concerne Saint-Marin, mais a maintenu Saint-Marin sous le coup des procédures en question ;
- a pris connaissance des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux examinées par d'autres institutions ;
- a pris note de l'état d'avancement du travail et des activités à venir sur les typologies.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vasil Kirov (Bulgarie), déclare la réunion ouverte, puis le Comité procède à l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe 1.
2. Le Président entame la réunion en commençant par souhaiter la bienvenue dans le Comité à M. Branislav BOHACIK, Président du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) ainsi qu'à MM. Alexy STUKALO et Kilian STRAUSS, tous deux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il souhaite également la bienvenue à Mme Elisabeth JOYCE et M. David SCHARIA de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies. Par ailleurs, le Président félicite M. Herbert ZAMMIT LAFERLA pour sa nomination à de nouvelles fonctions au sein du Comité, en tant qu'expert scientifique pour les aspects financiers.
3. Le Président poursuit en informant les délégations des éléments nouveaux en rapport avec les procédures du Comité concernant l'Azerbaïdjan. Premièrement, il fait mention de sa correspondance avec l'Azerbaïdjan après la plénière de juillet. Deuxièmement, il attire l'attention sur le ferme message contenu dans la décision du Comité des Ministres du 8 octobre 2008 à propos de la situation en Azerbaïdjan sur le plan de la législation relative à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB/CFT) (annexe 2). Cette décision appelle l'Azerbaïdjan à mener à terme le processus d'adoption d'une législation de LAB/CFT satisfaisante dans les plus brefs délais.
4. Le Président informe la plénière de sa participation, le 7 octobre 2008, à une réunion des présidents actuels et prochains des vice-ministres, des présidents de l'ensemble des mécanismes de contrôle du Conseil de l'Europe et du Commissaire aux droits de l'homme. Le Président considère que cela constitue une démarche nouvelle très constructive. La réunion a souligné l'indépendance des mécanismes de contrôle, et examiné la synergie et la coordination entre les institutions de contrôle du Conseil de l'Europe, d'une part, et les organes non liés au Conseil de l'Europe, d'autre part. En ce qui concerne ces derniers, il mentionne que MONEYVAL travaille sur la base d'une Méthodologie convenue, et participe à des activités conjointes, avec le GAFI et d'autres agences internationales dans le cadre d'un réseau mondial d'organes d'évaluation. La réunion précitée a conclu que les résultats des activités de contrôle doivent être pris en compte dans la définition des priorités de l'organisation, notamment en ce qui concerne les lacunes systémiques identifiées dans plusieurs pays. Par conséquent, des échanges de vues soutenus sont nécessaires entre les chefs des mécanismes de contrôle et la présidence du Comité des Ministres, en plus des échanges de vues avec les chefs des mécanismes de contrôle individuellement – qui existent déjà pour un certain nombre d'entre eux. A cet égard, M. Kirov informe MONEYVAL que la possibilité pour lui de s'adresser individuellement aux membres du Comité des Ministres sur les questions relatives à MONEYVAL constituerait un autre élément nouveau positif.

5. Par ailleurs, le Président note que M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie) a récemment quitté ses fonctions relatives à la LAB/CFT dans la Fédération de Russie, et par conséquent a démissionné de ses fonctions de Vice-président de MONEYVAL. Il adresse à M. Nechaev, absent, ses remerciements pour les services rendus à MONEYVAL et des vœux de bonne continuation. En raison du départ de M. Nechaev, une élection sera organisée au cours de la plénière pour pourvoir le poste de Vice-président.
6. Enfin, le Président remercie chaleureusement Mme PICCO-MARCOSSIAN et la délégation de Monaco pour la logistique, l'organisation et l'hospitalité excellentes à l'occasion de la réunion sur les typologies conjointement organisée en novembre 2008 par le GAFI et MONEYVAL. Suite à ces commentaires, plusieurs pays (Hongrie, Ukraine et Chypre) font part de leur intérêt en principe pour accueillir d'autres manifestations du Comité en 2009. Enfin, Saint-Marin offre d'accueillir le séminaire de formation proposé pour 2009.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

Le Secrétaire exécutif commence par présenter, en lui souhaitant la bienvenue au sein du Secrétariat, M. John BAKER, agent détaché par l'Autorité des services financiers du Royaume-Uni (FSA).

4.1 Mandat (amendé)

7. Le mandat amendé a été diffusé, qui inclut les rajouts permettant au CDPC de participer et à l'OSCE de disposer du statut d'observateur et prévoit quatre experts scientifiques.

4.2 Informations sur les élections

8. Le Secrétaire exécutif appelle à des propositions de candidat pour le poste vacant de Vice-président et explique la procédure.

4.3 Calendrier des évaluations et réunions en 2009

9. Le Secrétaire exécutif attire l'attention sur le projet de tableau des activités MONEYVAL pour 2009. La visite en Arménie sera conjointement réalisée avec le FMI en février 2009, et les visites différées de 2008 en Serbie et en Bosnie-Herzégovine sont désormais proposées pour le mois de mai 2009. Il est convenu que le lieu respectif du séminaire de formation et de la réunion sur les typologies sera décidé par le Bureau après réception des propositions écrites. Il est proposé que la première évaluation du 4^e cycle porte sur la Slovénie, en septembre/octobre, après le séminaire de formation en juillet, et que, sous réserve des ressources du Secrétariat, la Hongrie fasse également l'objet d'une évaluation au titre du 4^e cycle en 2009. D'autre part, la réunion plénière de septembre 2009 inclura un examen du rapport sur le projet de typologies MONEYVAL ayant trait aux services de transfert de fonds et de change, qui a commencé à l'occasion de l'atelier de Monaco. Ces propositions du Secrétariat sont toutes approuvées.

4.4 Participation aux réunions du GAFI (septembre et octobre 2008)

10. Le Secrétariat met la plénière au courant de certaines questions qui sont ressorties de la participation de MONEYVAL à la réunion du Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI) en septembre 2008 et à la plénière du GAFI en octobre 2008.
- Entente délictueuse et Recommandation 1 : la question soulevée par M. Verhelst lors de la plénière conjointe (à savoir comment traiter l'entente délictueuse dans un système de droit romain où la notion d'entente délictueuse propre au « *common law* » est inconnue) est désormais résolue : la Méthodologie a été amendée en ce sens que désormais le critère 1.7 met l'« entente délictueuse » et l'« association » sur un pied d'égalité tandis qu'une nouvelle note de bas de page a été insérée, qui demande aux évaluateurs de tenir compte de la substance des infractions en présence et pas seulement de leur forme.
 - Efficacité et relèvement de note : à titre exceptionnel dans le contexte de mesures préventives visant les institutions financières, les évaluateurs peuvent conclure que l'objectif des Recommandations est en passe d'être atteint, même en l'absence d'un cadre structurel qui satisfasse aux strictes exigences du GAFI. Cela peut arriver, par exemple, lorsque les institutions financières sont en conformité avec les instructions ou orientations formulées par une autorité compétente, mais où ces instructions ou orientations n'atteignent pas le niveau des « autres moyens contraignants ». Dans ces cas, un relèvement de note peut seulement être envisagé de la catégorie « non conforme » à la catégorie « partiellement conforme » (voir paragraphes 16 à 18 de la version d'octobre 2008 de la Méthodologie).
 - Les questions soulevées par MONEYVAL en rapport avec le document relatif à la Trio présidence seront à nouveau évoquées lorsque le WGEI se penchera sur les points de l'ordre du jour concernant des questions du 4^e cycle du GAFI.

4.5 Séminaire de formation de MONEYVAL (octobre 2008)

11. Le Secrétaire exécutif remercie l'ensemble des 5 formateurs non issus du Secrétariat pour leur participation. Il s'agit de : M. Lajos KORONA (Hongrie) ; M. Boudewijn VERHELST (expert scientifique) ; M. Klaudijo STROLIGO (Banque mondiale) ; M. Herbert ZAMMIT LAFERLA (Malte) ; et M. Terence DONOVAN (FMI). Ont pris part au séminaire 38 participants, y compris des participants n'ayant la qualité ni de membre ni d'organisation associée à MONEYVAL (Royaume-Uni, OGBS, ONUDC et Pays-Bas). Par ailleurs, le Secrétaire exécutif remercie M. Gerhard MILD pour l'organisation du séminaire, qui a été appréciée.
- Tous les modules ont été couverts et des travaux pratiques ont été effectués.
 - La liste des évaluateurs formés sera transmise aux chefs de délégation afin que ces derniers vérifient l'exactitude des informations et indiquent, le cas échéant, si des personnes mentionnées sur la liste ne sont plus disponibles pour intervenir en tant qu'évaluateur.

Point 5 – Calendrier de la publication des rapports de MONEYVAL

12. Le Secrétariat précise que depuis la dernière réunion plénière le Comité a publié :
- le rapport d'évaluation mutuelle sur Andorre (28 juillet 2008) ;

- le rapport d'évaluation mutuelle sur Israël (17 septembre 2008) ;
 - le rapport d'évaluation mutuelle sur Saint-Marin (22 septembre 2008) ;
 - le rapport d'évaluation mutuelle sur la Fédération de Russie (1 octobre 2008) ;
 - le rapport d'évaluation mutuelle sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (3 décembre 2008) ;
 - les rapports de progrès sur la Géorgie et la Pologne (24 juillet 2008) ;
 - le premier rapport de conformité sur Saint-Marin (24 juillet 2008).
13. Néanmoins, le Bureau considère que le laps de temps entre l'adoption et la publication pourrait être sensiblement réduit, et propose que le délai accordé au pays concerné pour confirmer l'exactitude du rapport amendé au Secrétariat et formuler des commentaires à publier soit ramené de 3 à 1 mois. A cette fin, un amendement au point 35 des Règles de procédure est adopté.

Point 6 – Rapports de progrès. Amplification des procédures

14. Après la dernière plénière, le Bureau pense que le moment est opportun pour clarifier les Règles de procédure concernant les rapports de progrès à la lumière des nouvelles procédures et, en particulier, pour mieux articuler les attentes à l'égard :
- du pays présentant le rapport ;
 - du pays rapporteur ;
 - de la plénière.
15. Un document de séance est distribué et examiné.

Décisions prises

16. Il est convenu que :

Le pays concerné :

- réponde à l'ensemble des questions figurant sur le questionnaire et les annexes ;
- souligne dans une présentation orale les processus engagés pour mettre le pays en conformité avec les recommandations du rapport ;
- puisse, lors de l'examen de son rapport de progrès, proposer de soumettre à nouveau le rapport au cours de la prochaine plénière si ledit examen révèle des lacunes dans les informations, sans que le Président ne lui en fasse formellement la demande.

Le pays rapporteur :

- examine le rapport de progrès à la lumière du rapport adopté ;
- s'efforce d'identifier les éventuelles lacunes dans un délai suffisant pour alerter le Secrétariat afin que soit donnée au pays la possibilité de corriger le rapport par anticipation avant l'examen par la plénière ;
- formule des questions sur des aspects d'ordre juridique, financier et répressif, le cas échéant.

Le Président :

- au terme des questions du pays rapporteur, donne à la plénière la possibilité d'interroger le pays qui présente le rapport de progrès ;

- demande ensuite au pays rapporteur s'il estime que les questions contenues dans le rapport de progrès ont reçu des réponses satisfaisantes et que les statistiques sont claires et cohérentes. Le Président veille à ce que le pays rapporteur, vu que ce n'est pas son rôle, ne formule pas d'appréciations sur le caractère suffisant des progrès et l'opportunité d'adopter le rapport.

La plénière :

- premièrement, décide si les informations fournies sont suffisantes ;
 - si les informations sont insuffisantes, le Président invite le pays à soumettre à nouveau le rapport ;
 - si les questions ont reçu des réponses satisfaisantes, la plénière décide si les progrès sont suffisants (c'est-à-dire, si un processus clair a été engagé pour mettre le pays en conformité avec la recommandation du rapport dans un délai opportun) ;
 - si la plénière estime que les progrès sont suffisants, le rapport est adopté en attendant d'être actualisé 2 ans plus tard ;
 - en cas d'inquiétudes majeures sur la portée ou la célérité des progrès dans l'ensemble, la plénière peut « prendre note » des informations fournies, passer à la publication du rapport et inviter le pays à soumettre un rapport de conformité au titre de l'Etape 1 des Procédures visant à promouvoir la conformité.
17. Les procédures convenues sont présentées à l'annexe 3.
18. Le Secrétariat attire l'attention sur la liste des pays rapporteurs pour 2009, qui sera transmise aux chefs de délégation.

Point 7 – Discussion sur le rapport de progrès sur Malte

19. Le chef de la délégation de Malte présente le rapport de progrès. Il explique que :
- le Règlement 2003 amendé a été abrogé et remplacé par le Règlement 2008, qui a transposé la Troisième Directive et traite les questions abordées dans le 3^e rapport MONEYVAL ;
 - les améliorations relatives à la vigilance obligatoire à l'égard de la clientèle incluent les aspects ci-après :
 - la nécessité d'identifier un constituant (« *trust settlor* ») ainsi que le bénéficiaire effectif est explicitement mentionnée ;
 - la nécessité de mesures permanentes de vigilance obligatoire est clarifiée ;
 - l'ensemble des prestataires de services de fiducie ou de services aux entreprises sont couverts ;
 - les relations avec les correspondants à l'étranger sont désormais visées par une réglementation complète ;
 - même si les autorités maltaises considèrent que cet aspect était déjà clair, elles ont renforcé les dispositions relatives à l'interdiction de nouer des relations avec des banques fictives en tant que correspondants ;
 - l'élément intentionnel de l'infraction de blanchiment de capitaux a été élargi, de la connaissance au *soupçon*, de sorte à transposer le point A.9.1.c de la Convention du Conseil de l'Europe relative au

blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).

20. Chypre est le pays rapporteur. Elle demande des éclaircissements sur plusieurs points, notamment :
- la priorité accordée aux enquêtes visant les produits étrangers par opposition aux produits intérieurs – le traitement est identique ;
 - le moment auquel la criminalisation du financement du terrorisme sera étendue aux contributions à toute fin. A la lumière de la réponse, le Président encourage les pays à éviter, autant que faire se peut, les commentaires de portée générale dans leurs réponses au questionnaire du rapport de progrès, mais à expliciter autant que possible la manière dont ils entendent résoudre les problèmes ;
 - les mesures prises pour améliorer le chiffre des déclarations en provenance des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) – des mesures de vulgarisation sont exposées, en complément à la réponse écrite. Le Président souligne que les pays ne doivent pas, dans le rapport de progrès, remettre en cause ou donner l'impression de remettre en cause les conclusions contenues dans le rapport ;
 - le moment auquel les lignes directrices CFT seront mises au point – un important travail est en cours avec les professionnels sur les lignes directrices mais aucune date ferme ne peut être avancée ;
 - le nombre de déclarations d'opérations suspectes (DOS) figurant dans les tableaux inclut les transactions multiples ;
 - les affaires ouvertes par la Cellule de renseignement financier (CRF) en 2008 : le chiffre fourni dans les réponses au questionnaire est de 2. La délégation maltaise explique que ces affaires ont été ouvertes par la CRF sur la base d'informations provenant de tierces sources. Le Président demande aux Etats membres de noter, pour le futur, que c'est le nombre d'affaires ouvertes par la CRF sur la base des DOS qui est requis dans cette rubrique ;
 - les casinos sont des entités soumises à l'obligation de déclaration et doivent être pris en compte dans tous les tableaux relatifs aux DOS ;
 - l'absence de confiscation au cours de la période examinée s'explique par le fait que plusieurs affaires sont toujours en attente d'une décision de justice.

Décisions prises

- Les informations fournies et les statistiques telles que clarifiées sont satisfaisantes.
- Le rapport de progrès est adopté.
- La troisième phrase de la quatrième question relative à la R.16 doit être supprimée dans la version publiée, tandis que les statistiques doivent inclure les casinos pour chacune des années examinées dans la version publiée du rapport.

Points 8 et 26 – Intervention du Président du GAFI et questions relatives au GAFI

21. M. Antonio Gustavo RODRIGUES (Brésil), Président du GAFI, est chaleureusement accueilli le quatrième jour de la plénière par le Président. Il procède à une intervention dont le texte est publié sur le site Internet de MONEYVAL. Le Président du GAFI, dans un échange de vues, indique que les organismes régionaux de type GAFI (ORTG) sont des acteurs essentiels au sein du GAFI, et qu'il est important qu'ils soulèvent des questions pertinentes au niveau du GAFI avant que des décisions ne soient prises. En préparation de son 4^e cycle, le

GAFI ajustera les Recommandations et réévaluera les principes et pratiques. Il fait savoir que, de son point de vue, le GAFI fait du bon travail, mais il n'en est pas moins nécessaire de se demander s'il ne pourrait pas améliorer ce travail. Le rapport d'évaluation mutuelle est-il le meilleur produit que nous pouvons obtenir ? Pourrions-nous le présenter d'une manière plus utile pour le secteur financier ? D'autre part, il soulève la question de savoir si le délai de 4 à 5 ans entre les évaluations est raisonnable. Toutes ces questions seront portées devant le WGEI, et les contributions de MONEYVAL seront très utiles à ce sujet. Le Professeur Gilmore encourage le GAFI, une fois que les Recommandations du GAFI auront été ajustées, à examiner à nouveau la Méthodologie, notamment les aspects lacunaires qu'il y perçoit. Le Président du GAFI fait remarquer que, de son point de vue personnel, c'est la Méthodologie qui a le plus besoin d'être examinée en profondeur. Chypre soulève la question des « lois, règlements ou autres moyens contraignants ». On signale que cette question est désormais examinée avec grand intérêt par le GAFI. Enfin, le Président du GAFI relève que le GAFI a entamé un processus d'examen d'un possible relèvement des notes sur la base de l'efficacité, comme cela a été mentionné le premier jour de la plénière de MONEYVAL (voir paragraphe 10).

22. Le Président indique que MONEYVAL formulera des commentaires sur l'ensemble des documents du GAFI en suspens qui ont été attentivement examinés par le Bureau. Le Président souligne le soutien important apporté par MONEYVAL concernant le document stratégique sur le renforcement du Réseau mondial de LAB/CFT à travers la consolidation des ORTG, en particulier les ORTG représentés par une ou deux personnes au sein du Groupe de pilotage du GAFI, et la présidence partagée des groupes de travail. Par ailleurs, MONEYVAL pense que les ORTG devraient être plus étroitement associées à la prise de décisions relatives à l'élaboration des normes. A propos des procédures d'évaluation conjointe, MONEYVAL est d'avis qu'il est nécessaire de maintenir la discussion plénière dans chaque organe, mais que les conclusions ne devraient pas différer d'un organe à l'autre. L'apport des ORTG aux rapports dans le cadre des évaluations conjointes devrait intervenir principalement dans la phase préliminaire, c'est-à-dire avant la première audition d'un rapport conjoint par la plénière du GAFI. C'est ce que MONEYVAL a essayé de faire dans l'exemple récent de l'exercice conjoint sur la Fédération de Russie.

Point 9 – Coopération de MONEYVAL avec le Comité contre le terrorisme des Nations Unies

23. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies présente un compte rendu de son travail et de sa collaboration avec MONEYVAL, qui se poursuivra en 2009. Ce compte rendu sera publié sur le site Internet de MONEYVAL.

Points 10, 17, 22 – Eléments pour le Tour de table

24. Le Secrétariat présente une proposition, approuvée par le Bureau, qui vise à soutenir les délégations dans le processus de collecte des informations faisant l'objet d'un compte rendu au titre du point « Tour de table » de l'ordre du jour. Un formulaire type pour les éléments du Tour de table est communiqué, ainsi qu'une nouvelle procédure, telle que décrite ci-après :

- a) lors des réunions plénières, chaque délégation (à l'exception du pays visé par le rapport d'évaluation mutuelle, progrès ou conformité en cours d'examen) sera invitée par le Président à exposer à la plénière les éventuels faits nouveaux majeurs sur la base du formulaire type ;
- b) il sera demandé aux délégations d'envoyer formellement le formulaire rempli au Secrétariat par écrit, avant la plénière ou au plus tard dans un délai d'une semaine après la réunion plénière ;
- c) le Secrétariat intégrera le texte reçu (version intégrale ou extraits pertinents, sous réserve de modifications rédactionnelles) au rapport de réunion ou à une annexe à ce rapport ;
- d) les délégations n'ayant pas soumis d'éléments écrits dans le délai imparti ne verront pas leurs éléments du Tour de table pris en compte dans le rapport de réunion.

Décisions prises

- La plénière convient d'adopter la nouvelle procédure relative aux éléments du Tour de table et d'utiliser le formulaire type à partir de la 29^e réunion plénière.

Points 11 et 29 et 31 – Procédures visant à promouvoir la conformité

Azerbaïdjan

25. Le premier jour de la plénière, la délégation de l'Azerbaïdjan fait savoir que le projet de loi a été examiné en deuxième lecture et fera l'objet d'une troisième lecture au plus tard à la fin du mois de décembre. Le Président invite la délégation de l'Azerbaïdjan à fournir une copie du projet de loi ayant fait l'objet de la deuxième lecture, et la délégation de l'Azerbaïdjan s'engage à le faire. Le Bureau se concerte et la question est ramenée devant la plénière après l'adoption du projet de rapport de l'Azerbaïdjan (voir points 27 et 28).
26. Le Président rouvre la question ajournée du projet de déclaration publique. M. ASLANLI, chef de la délégation de l'Azerbaïdjan, estime que, dans le contexte de la crise financière, la déclaration publique serait préjudiciable à la stabilité financière et sollicite un délai avant le passage à l'Etape 6. Le Président demande l'avis de la plénière.
27. Le Secrétariat du GAFI se prononce en faveur de la déclaration publique, en proposant une légère modification du projet de texte. Pour la Géorgie, il convient d'accorder à l'Azerbaïdjan une nouvelle possibilité d'adopter la loi. Les Pays-Bas se prononcent également en faveur d'une déclaration publique sans délai, en arguant qu'elle pourrait aider ceux qui agissent en faveur de la législation en Azerbaïdjan à convaincre les autorités nationales que celle-ci est nécessaire.
28. Chypre fait observer qu'il n'est agréable pour personne d'adopter une mesure telle que le passage à l'Etape 6, mais, étant donné que l'Azerbaïdjan fait l'objet des procédures en question depuis 2006, l'option de la déclaration doit être retenue

pour les raisons avancées par les Pays-Bas. Pour sa part, la Croatie estime que la délégation de l'Azerbaïdjan n'a fourni aucun élément nouveau au Comité lors de la présente réunion et que le Comité doit maintenant se prononcer pour la déclaration publique afin d'aider les autorités azerbaïdjanaises à aller de l'avant. Le Président conclut qu'il se dégage manifestement un consensus général en faveur de la déclaration et demande s'il existe une objection autre que celle exprimée par la Géorgie à la déclaration publique. Aucune objection n'étant opposée à la synthèse du Président, la déclaration publique est adoptée avec les modifications proposées par le GAFI. Le Président fait savoir que la déclaration sera publiée par le Conseil de l'Europe et invite le GAFI à soutenir la déclaration publique. Le Bureau reçoit mandat de réviser la déclaration, si nécessaire, entre les réunions plénières.

Saint-Marin

29. Saint-Marin présente son deuxième rapport de conformité au titre de l'Etape 1 des Procédures visant à promouvoir la conformité. La plénière examine un document de séance comprenant un tableau détaillé qui inclut des informations sur les mesures adoptées ou en cours d'adoption pour pallier les lacunes relevées pour les recommandations ayant fait l'objet d'une note « non conforme » ou « partiellement conforme ».
30. La délégation de Saint-Marin présente les éléments nouveaux et les progrès réalisés depuis l'adoption du premier rapport de conformité, et informe la plénière de l'engagement de l'actuel gouvernement à mener activement à terme les réformes en cours visant à pallier les lacunes identifiées dans le processus.
31. Dans ce contexte, il est important de signaler que la nouvelle Loi n° 92, du 17 juin 2008, sur les dispositions ayant trait à la prévention et à la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est entrée en vigueur en septembre 2008. En outre, le Congrès de l'Etat a adopté plusieurs décrets et décisions délégués, tandis que la Banque centrale et l'Agence de renseignement financier récemment établie ont adopté des instructions. Les autorités précisent que des changements institutionnels sont intervenus en ce qui concerne l'Agence de renseignement financier en vue de mettre terme à l'implication de la Banque centrale et d'assurer le transfert de compétences pertinentes.
32. Les délégations demandent à Saint-Marin de fournir des informations spécifiques et éclaircissements complémentaires concernant :
 - a) l'autonomie et l'indépendance opérationnelle de l'Agence de renseignement financier nouvellement établie ;
 - b) les mesures prises pour assurer la transparence des personnes morales, notamment pour ce qui est des données du Registre des sociétés ;
 - c) la base juridique sous-tendant les sanctions pour manquement à la vigilance obligatoire à l'égard de la clientèle et aux obligations fixées dans les instructions (articles 61 et/ou 67) ;
 - d) les procédures de recrutement et de licenciement du personnel de la CRF, en particulier les circonstances dans lesquelles des membres du personnel ont été recrutés au sein de la Banque centrale, et les relations entre l'Agence de renseignement financier et la Banque centrale en matière de ressources humaines ;

- e) les intentions des autorités concernant la suppression des livrets d'épargne au porteur en dessous de 15 000 EUR ;
 - f) les instructions en cours couvrent la non-application des mesures simplifiées de vigilance obligatoire à l'égard de la clientèle en présence d'un soupçon de blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ou d'un scénario de risques élevés spécifiques ;
 - g) le traitement des informations par l'Agence de renseignement financier, y compris les informations provenant de CRF étrangères, et l'accès de la Banque centrale à de telles informations ;
 - h) les données prouvant l'efficacité de l'action répressive, notamment celle de la police, étant donné que le rapport de conformité ne fournit aucune information à ce sujet ;
 - i) la prise en compte des exigences de la Recommandation 19 du GAFI ;
 - j) la mise en œuvre de la Recommandation spéciale IX du GAFI ;
 - k) les aspects de la coopération internationale et les cas de refus de coopération, en conséquence de l'application de l'article 16, paragraphe 5 de la loi.
33. La plénière examine le deuxième rapport de conformité sur Saint-Marin, les informations complémentaires reçues ainsi que l'analyse écrite préparée par le Secrétariat.
34. Tout en reconnaissant que Saint-Marin continue à prendre des mesures législatives pour pallier les lacunes identifiées par le rapport d'évaluation mutuelle concernant la majeure partie des recommandations, la plupart des mesures adoptées en conformité avec les recommandations de MONEYVAL viennent juste ou sont sur le point d'entrer en vigueur. De ce fait, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité de leur application.
35. En conséquence, la plénière décide d'accorder à Saint-Marin un délai raisonnable pour mener à bien la mise en œuvre des mesures en question et pouvoir collecter des informations à même de démontrer que des progrès suffisants ont été réalisés pour combler les lacunes de manière efficace.

Décisions prises

- La plénière adopte le deuxième rapport de conformité¹ sur Saint-Marin, tel qu'amendé sur proposition de Saint-Marin, et ce rapport fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux Règles de procédure.
- Conformément à ses règles de procédure, la plénière décide de continuer à appliquer l'Etape 1 des Procédures visant à promouvoir la conformité et demande à Saint-Marin de lui rendre compte lors de la plénière de septembre 2009.

¹ MONEYVAL (2008) 39 – Deuxième rapport de conformité

Point 12 – Discussion sur le rapport de progrès du Liechtenstein

36. Le chef de la délégation du Liechtenstein expose les changements significatifs dans le cadre de deux trains de mesures juridiques majeurs visant à renforcer le cadre juridique national, y compris ce qui suit :
- extension de la liste des infractions principales conformément aux recommandations (première lecture en octobre et adoption prévue en 2009) ;
 - autorisation des poursuites pour blanchiment de capitaux lorsqu'un défendeur a été condamné pour les infractions principales ;
 - la plupart des points de la R.5 seront pris en compte dans le processus d'application de la Troisième Directive communautaire (dont l'entrée en vigueur est prévue au plus tard en mars 2009) ;
 - dans le contexte de la R.5, les questions du bénéficiaire effectif et des clients à hauts risques seront pleinement couvertes, nonobstant l'absence de texte juridique pour l'instant ;
 - l'ensemble des EPNFD seront couvertes, indépendamment du fait qu'elles soient actives sur le plan commercial ou pas ;
 - les tentatives de transactions seront couvertes ;
 - la criminalisation du financement du terrorisme inclura les terroristes à titre individuel ;
 - la définition des personnes politiquement exposées (PPE) sera tout à fait conforme à la Directive communautaire (les PPE nationales ne seront pas couvertes) ;
 - le délai dont est assortie la disposition du « *tipping off* » (laquelle disposition interdit de divulguer au client ou à des tiers que des informations ont été transmises) sera carrément supprimé ;
 - le régime de sanction sera renforcé avec des amendes pouvant atteindre 100.000 CHF ;
 - une limitation des recours est prévue de sorte à accélérer le processus d'entraide judiciaire (une proposition a été examinée en première lecture) ;
 - responsabilité des personnes morales – examen en cours avec l'assistance d'un expert étranger, une proposition claire étant attendue d'ici la mi-2009.
37. En outre, la délégation du Liechtenstein rappelle à la plénière que le rapport a recommandé à son pays de développer la jurisprudence sur les produits du blanchiment autonome de capitaux. Un progrès a été réalisé dans ce sens, avec 4 inculpations pour blanchiment de capitaux et la première condamnation pour blanchiment de capitaux au Liechtenstein.
38. L'Arménie est le pays rapporteur. Elle demande et obtient divers éclaircissements notamment sur les points suivants :
- les motifs de l'absence d'amendement concernant l'entente délictueuse et l'association – le Liechtenstein estime que sa législation couvre tout à fait l'entente délictueuse, même si l'Arménie a toujours des doutes sur la possibilité d'interprétation de la législation en question dans ce sens ;
 - le calendrier de l'extension de la liste des infractions principales ;
 - l'inclusion de la définition des clients à hauts risques dans la future réglementation ;

- l'existence d'une échelle prédéterminée de sanctions pour les atteintes spécifiques – la réponse est non (les sanctions seront appliquées au cas par cas) ;
- la CRF couvrira les questions de conformité avec la RS VII dans le cadre de ses contrôles (ce point sera inclus dans la réglementation) ;
- la conformité avec la RS IX dépend du traité-cadre signé récemment avec la Suisse. Le Liechtenstein obtiendra toutes les informations nécessaires en provenance de la Suisse pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la RS IX ;
- les statistiques de confiscation sont basées sur les saisies dites civiles.

Décisions prises

- Les informations et les statistiques telles que clarifiées sont satisfaisantes.
- Le rapport de progrès est adopté.

Point 13 – Initiatives de LAB/CFT dans d'autres institutions

13.1 Banque mondiale

39. Le rapport final du projet conjoint du groupe Egmont et de la Banque mondiale sur la gestion des CRF a été présenté au cours de la dernière réunion du Groupe Egmont. Il a été décidé que les résultats de l'enquête et les conclusions de l'analyse servent à préparer le matériel de formation pour les futures sessions de formation concernant des questions liées à la gestion des CRF. La Banque mondiale a réalisé une enquête auprès de 13 agences anticorruption, dont les résultats à ce stade révèlent l'absence d'obstacles juridiques majeurs au partage d'informations entre les agences anticorruption et les CRF. Une session conjointe de formation de la Banque mondiale et du Groupe Egmont ouverte aux analystes des CRF sera organisée en juin. Le programme relatif à l'intégrité des marchés financiers à l'intention des autorités a été couronné de succès avec 23 participants issus de 13 pays. Le travail en Asie central sur la CRF du Kazakhstan avance.

13.5 OSCE

40. Dernier observateur accueilli au sein de MONEYVAL, l'OSCE fait remarquer qu'elle a un mandat important en matière de LAB/CFT et travaille étroitement avec la Banque mondiale, le FMI, MONEYVAL, la BERD et d'autres organismes. Ses principales zones d'activité se situent dans l'ex-Union soviétique (l'OSCE a également un statut d'observateur auprès de l'EAG). Néanmoins, elle mène des activités dans la région de MONEYVAL. Le premier évènement a été un atelier régional à l'intention des juges d'Europe centrale et orientale et de la Russie, à Vienne. En juillet, l'OSCE a organisé des ateliers avec l'ONUUDC sur la confiscation des avoirs délictueux. En octobre, elle a organisé un séminaire international en Suisse sur la lutte contre le financement du terrorisme, et en prévoit un autre pour 2009. Par ailleurs, elle travaille sur le renforcement des capacités avec les CRF et prévoit d'organiser trois ateliers supplémentaires, dont un à Monténégro.

13.6 Groupe Egmont

41. Les activités du Groupe Egmont sont désormais centrées sur la plénière prévue au Qatar en mai 2009 et sur les réunions des groupes de travail au Guatemala en mars 2009. Il est souligné que les CRF doivent être en pleine conformité avec la définition d'Egmont, y compris les déclarations relatives au financement du terrorisme. Actuellement, neuf CRF (y compris celles de la Serbie et d'Andorre) ne sont pas en conformité avec la définition. Une décision sera prise en mars. On dénombre actuellement 5 CRF candidates. Enfin, le Groupe Egmont recherche actuellement un successeur à son Président actuel.

13.7 EAG

42. Une mission de haut niveau s'est rendue en Ouzbékistan et a tenu plusieurs réunions avec des représentants de ministères, d'agences, du Sénat et de l'administration, ainsi qu'avec le premier vice-Premier ministre. Elle a reçu des assurances de la part de l'Ouzbékistan sur des mesures rapides visant à remédier aux lacunes en matière de LAB/CFT. Les résultats concrets seront examinés lors de la plénière de l'EAG plus tard en décembre 2008. La visite d'évaluation mutuelle au Belarus a eu lieu et le projet de rapport sera examiné au sein de l'EAG.

Point 14 – Informations de la part de l'Union européenne

43. La Commission européenne attend toujours que sept Etats membres mènent à terme la transposition de la directive en adoptant des mesures nationales en vue de son application. La Commission a lancé des procédures pour manquement à l'encontre de ces Etats membres, dont trois ont communiqué des mesures de transposition. Il est prévu que la situation sera corrigée d'ici le printemps de l'année prochaine.
44. La Commission envisage de publier au printemps 2009 une étude relative à l'identification des difficultés que rencontre le secteur des institutions financières au sein de l'UE dans l'application des normes de conformité de LAB. Actuellement, la Commission réalise une enquête auprès des membres du Comité sur la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme de l'UE, ainsi que des superviseurs et du secteur bancaire de l'UE.
45. S'agissant du Règlement n° 1781/2006 relatif aux virements de fonds, la Commission a adopté une décision visant à traiter comme virements « nationaux » les virements entre le Royaume-Uni, d'une part, et Jersey et Guernesey, d'autre part. Elle en fera de même concernant la France et Monaco, ainsi que le Danemark et le Groenland.

Point 14.2 Informations de la part du Secrétariat Général du Conseil de l'UE

46. Des progrès ont été accomplis au niveau du Groupe de travail multidisciplinaire du Conseil sur l'adhésion de la communauté à la Convention STCE n° 198 du Conseil de l'Europe.

47. Le premier rapport d'application, de janvier 2009, de la stratégie révisée sur le financement du terrorisme adoptée le 24 juillet 2008 par le Conseil sera communiqué à MONEYVAL.
48. La coopération en matière d'échange d'informations entre les CRF est en marche.
49. Le délégué du Conseil évoque la récente décision annulant l'inscription d'une prétendue organisation terroriste sur la liste de l'UE. Le délai d'appel contre cette décision est de deux mois.

Points 15 et 16 – Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Estonie

50. Le Secrétariat remercie la délégation d'Estonie pour son hospitalité à Tallinn et son excellente coopération. Le Secrétariat explique le contexte de la visite sur place et présente les experts ayant pris part à l'évaluation. Les évaluateurs exposent brièvement leurs conclusions, suite à quoi le Secrétariat expose les principaux changements apportés au projet de rapport entre la version adressée avant la réunion et celle qui est présentée à la plénière. Le Secrétariat fait savoir que le Groupe d'examen ad hoc, le Groupe d'examen permanent et le GAFI ont soumis des commentaires pour examen. Leur expertise et avis sont grandement appréciés, et tous les commentaires sont approuvés par les évaluateurs. Ensuite, les autorités estoniennes expriment leur gratitude à l'égard de l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation.
51. Les trois pays intervenants sont : la Pologne (aspects juridiques), la Roumanie (aspects répressifs) et la Lituanie (aspects financiers). Au cours du débat sur le projet de rapport, les intervenants et la plénière demandent des éclaircissements sur divers points.

Discussions

52. La plénière demande un complément d'information sur :
 - les droits des parties de bonne foi en cas de décision de confiscation ;
 - l'exécution de décisions de tribunaux étrangers (dans le contexte de la Recommandation 38) ;
 - les conséquences pratiques des lacunes telles que décrites concernant la RS IV.

Questions importantes abordées

- La plénière examine la question de l'efficacité de la nouvelle Loi de LAB qui est entrée en vigueur tout juste avant la visite sur place. A propos du fait qu'une loi de LAB efficace était en vigueur avant même l'adoption de l'actuelle Loi de LAB, la plénière se concerta et trouve les termes adéquats pour décrire cette situation dans le rapport.
- La plénière s'interroge, dans le contexte de la Recommandation spéciale IX, sur le fait de savoir si l'expression « autorités compétentes désignées » renvoie aux Douanes ou à d'autres autorités de l'Etat.
- La plénière conclut que la mention d'un régime de sanction faible (« régime de sanction indirect ») doit être faite seulement pour la Recommandation 17 (et non pour les Recommandations 5, 6 etc.).

- La plénière évoque également le fait que la Loi de LAB estonienne permet d'appliquer des mesures simplifiées de vigilance obligatoire à l'égard de la clientèle concernant les relations de correspondance bancaire avec des institutions financières de pays membres de l'UE. Alors que l'équipe d'évaluation juge cela contraire à la Recommandation 7 du GAFI, la plénière décide que cela ne doit pas être perçu comme une lacune.

Décisions prises

53. La plénière ne modifie aucune des notes.
54. La plénière adopte le projet de rapport (y compris en ce qui concerne la conformité avec la Troisième Directive communautaire de LAB) et son projet de résumé, tels que modifiés (et sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes).

Point 18 – Discussion sur le rapport de progrès de la République tchèque

55. Le chef de la délégation de la République tchèque fait mention du rapport de progrès écrit sur les amendements et les avancées depuis l'adoption du rapport d'évaluation du 3^e cycle.
56. La Bosnie-Herzégovine, pays rapporteur, présente une analyse du rapport de progrès. Elle souligne les éléments nouveaux positifs ; en outre, elle demande et obtient divers éclaircissements sur les points suivants :
 - les motifs du démantèlement de la Brigade financière en tant que département indépendant au sein de la police et du transfert de ses agents vers la Brigade de lutte contre la corruption et la délinquance financière et vers l'unité de la police tchèque en charge de la criminalité organisée ;
 - les effectifs actuels de la CRF ;
 - la coopération à l'échelle nationale, y compris un complément d'information sur le groupe de travail informel « *Clearing House* » établi par la CRF ;
 - plusieurs questions sur les statistiques fournies ;
 - le cas échéant, les prochaines étapes en matière de responsabilité pénale des personnes morales ;
 - la possibilité d'introduire le renversement de la charge de la preuve aux fins de la confiscation ;
 - la possibilité d'introduire une infraction pénale pour non-déclaration de soupçon de blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
 - les initiatives prises pour lutter contre les entreprises illicites ;
 - les mesures prises par les courtiers en valeurs mobilières pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
57. Chypre sollicite des informations à propos des initiatives de sensibilisation sur l'obligation de déclaration faite aux EPNFD.
58. Par ailleurs, un complément d'information et des éclaircissements sont sollicités sur divers points ayant trait aux statistiques.
59. D'après le Président, il ressort apparemment des statistiques qu'aucune DOS n'a été faite. Il lui est confirmé que le nombre de rapports sur les transactions au

dessus du seuil correspond en fait au nombre de rapports sur les opérations suspectes.

60. Par ailleurs, l'expert scientifique pour les aspects juridiques, le Professeur William GILMORE, estime qu'il est possible d'améliorer les statistiques fournies, notamment en incluant les produits confisqués dans les statistiques. Une autre possibilité consisterait à insérer une note de bas de page explicative sur ce point.
61. La Lettonie fait de même des commentaires sur le contenu des statistiques fournies.
62. L'expert scientifique pour les aspects financiers, M. Herbert ZAMMIT LAFERLA, demande des éclaircissements à propos de la réponse apportée dans le rapport de progrès sur l'identification des bénéficiaires effectifs (R 5). L'énumération des différentes directives communautaires ne fournit pas d'information à cet égard. Il suggère que les autorités tchèques suppriment la référence aux directives, pour y substituer une référence à l'article 9 de la nouvelle Loi de LAB/CFT, qui couvre cette question de manière adéquate.
63. L'expert scientifique pour les aspects financiers demande des éclaircissements complémentaires sur ce qui a été fait pour introduire une obligation explicite de déclaration des tentatives de transactions et des transactions effectuées (R 13).
64. M. Paolo COSTANZO fait sienne l'intervention précédente sur les bénéficiaires effectifs et les tentatives de transactions. Il souligne l'obligation de chercher à déterminer l'identité des bénéficiaires effectifs des personnes morales. En outre, il demande à savoir si la vigilance obligatoire renforcée à l'égard de la clientèle est requise concernant les personnes politiquement exposées.
65. La Bosnie-Herzégovine, en qualité de pays rapporteur, estime que le rapport répond de manière satisfaisante aux questions posées dans le questionnaire et que les statistiques sont suffisantes, une fois amendées à la lumière des discussions en plénière.
66. Le Président invite les délégations à faire savoir si elles sont satisfaites du rapport de progrès et de la qualité des informations fournies.
67. La Pologne partage le point de vue du pays rapporteur, tandis que Chypre, les deux experts scientifiques pour les aspects financiers et le Président estiment qu'il est dans le plus grand intérêt de la délégation concernée de clarifier certains points abordés dans le rapport au cours des discussions plénières avant publication.

Décisions prises

68. La République tchèque est invitée à modifier le rapport de progrès et à le soumettre à nouveau pour examen lors de la prochaine plénière.

Point 19 – Présentation du questionnaire du 4^e cycle d'évaluation

69. Le Secrétaire exécutif présente l'avant-projet du questionnaire du 4^e cycle, en précisant qu'il n'est pas définitif. D'après le calendrier pour 2009, MONEYVAL

commencera ses évaluations du 4^e cycle au cours du second semestre de 2009. Le questionnaire devra être adopté en mars 2009. Conformément à ce qui a été convenu précédemment, le 4^e cycle sera plus court et plus ciblé en ce sens qu'il se concentrera sur l'efficacité de la mise en œuvre des Recommandations dans les domaines où des faiblesses ont été identifiées (c'est-à-dire pour lesquels le pays a été noté « NC » ou « PC » au titre du 3^e cycle). Ces domaines feront l'objet d'une nouvelle notation. En outre, le Bureau considère qu'il est nécessaire de procéder à un examen des Recommandations fondamentales, principales ou autrement importantes du GAFI qui sont au centre d'un système efficace de LAB/CFT. Ces Recommandations aussi feront l'objet d'une nouvelle notation, même si le pays concerné a obtenu une note « LC » ou « C » au titre du 3^e cycle, car il n'est pas impossible qu'une évolution négative intervienne dans l'intervalle ; pour ces domaines cruciaux, toute régression sera relevée au cours d'une évaluation future. Par ailleurs, il est prévu une annexe relative aux questions communautaires similaire à celle que MONEYVAL utilise actuellement et, ici aussi, ces questions ayant trait à l'UE ne feront pas l'objet d'une notation.

70. Chypre demande s'il est correct de parler de 4^e cycle plutôt que de suivi du 3^e cycle, et s'il est indispensable d'effectuer une visite sur place dans tous les pays. Le Secrétariat explique que le mandat relatif au 4^e cycle donné au CDPC et au Comité des Ministres a été établi sur la base d'une visite sur place. La Hongrie souligne qu'il serait impossible d'attribuer de nouvelles notes sans effectuer de visites sur place et réunions avec le secteur privé, et que l'attribution d'une nouvelle note est un des objets du 4^e cycle ou cycle de suivi du 3^e cycle. Le Président fait observer qu'il importe d'éviter toute confusion avec le 4^e cycle du GAFI, et le Secrétariat tiendra compte de ce point dans la documentation.
71. Des éclaircissements additionnels sont apportés sur le choix des Recommandations à couvrir. Le Professeur Gilmore se prononce en faveur d'un cycle supplémentaire bien ciblé, tel que convenu antérieurement, et considère que le questionnaire constitue un bon début. Il propose de revoir la S.9 du questionnaire relative aux statistiques et aux ressources, pour s'assurer que toutes les statistiques visées par la R.32 soient disponibles pour les nouvelles équipes d'évaluateurs et la plénière lors de l'évaluation de l'efficacité. Le Secrétariat s'engage à prendre en compte ce point. Un nouveau projet de questionnaire sera préparé et distribué.

Point 20 – Discussion sur le rapport de progrès d'Andorre

72. Le chef de la délégation de la Principauté d'Andorre présente la délégation et le rapport de progrès écrit, qui est soumis en français et en anglais. Il expose les éléments nouveaux depuis l'adoption du rapport d'évaluation du 3^e cycle et la stratégie à triple axe adoptée, qui couvre a) la mise en œuvre des recommandations formulées par MONEYVAL (à travers la modification du cadre juridique existant), b) le renforcement du rôle et des fonctions de la CRF d'Andorre et c) le renforcement de la coopération au niveau national entre les agences de l'Etat ainsi que des relations avec le secteur privé.
73. La Bulgarie, pays rapporteur, présente une analyse du rapport de progrès. Elle souligne que des efforts importants sont déployés pour se conformer aux

- recommandations et pour ratifier les conventions internationales pertinentes. Elle demande et obtient divers éclaircissements sur les points suivants :
- autoblanchiment et assistance judiciaire dans le cadre d'une demande étrangère y afférente ;
 - progrès dans la mise en œuvre des Recommandations formulées en relation avec les Recommandations spéciales III et IX ;
 - conditions requises pour l'entrée sur le marché mises en place à Andorre ;
 - application de contre-mesures ;
 - supervision des associations ;
 - existence d'enquêtes nationales sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
 - changements au niveau des ressources humaines dédiées aux inspections.

74. En outre, l'expert scientifique sollicite des éclaircissements complémentaires sur l'application de la R. 23, et plus précisément les procédures en place pour l'acquisition d'un établissement existant, ainsi que l'approche d'application de la vigilance obligatoire à l'égard de la clientèle aux transactions impliquant des biens de valeur élevée en cas de paiement en espèces pour un montant de supérieur ou égal à 30.000 EUR. Pour sa part, l'Estonie demande des éclaircissements complémentaires sur les statistiques fournies.
75. La Bulgarie, en qualité de pays rapporteur, estime que le rapport répond de manière satisfaisante aux questions posées dans le questionnaire.

Décision prise

- La plénière adopte le rapport de progrès de première année, qui fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux Règles de procédure.

Point 21 – Discussion sur le rapport de progrès de la Moldova

76. Le chef de la délégation de la Moldova présente le rapport de progrès écrit, en mettant en exergue les éléments nouveaux depuis l'adoption du rapport d'évaluation du 3^e cycle. Un tableau de statistiques révisé est distribué. Adoption en juillet 2007 d'une nouvelle Loi de LAB/CFT et ratification de la STCE n° 198. Amendement du cadre juridique à travers une loi en novembre 2007, amendement de l'infraction de blanchiment de capitaux. Plan d'action pour l'application de la stratégie de LAB/CFT. Février 2008 – ratification.
77. La Croatie, en qualité de pays rapporteur, présente une analyse du rapport de progrès. Elle demande et obtient divers éclaircissements sur les points suivants :
- infraction de blanchiment de capitaux, notamment en ce qui concerne l'autoblanchiment, application de la responsabilité pénale des personnes morales et champ de l'infraction de financement du terrorisme ;
 - mise en œuvre des dispositions de confiscation et évolution de la jurisprudence en la matière ;
 - développement de l'audit financier et de la certification des états financiers par des vérificateurs comptables professionnels ;
 - changements concernant la mise en œuvre des conventions internationales ;
 - mise en œuvre des recommandations formulées concernant la Recommandation 27 ;

- éléments nouveaux visant à assurer une supervision correcte des EPNFD ;
 - absence signalée de progrès concernant la mise en œuvre de la Recommandation spéciale VI ;
 - changements en matière d'obligation de conservation de documents ;
 - lignes directrices élaborées à l'intention des entités déclarantes ;
 - statistiques incluses dans le rapport (c'est-à-dire, nombre d'affaires ouvertes par la CRF et nombre d'affaires notifiées, affaires relevant d'une enquête de la CRF par opposition aux affaires relevant d'une enquête pénale).
78. L'expert scientifique pour les aspects financiers et la Hongrie sollicitent des éclaircissements sur la liste des entités déclarantes. L'expert pour les aspects répressifs et le pays rapporteur relèvent également que la CRF est désignée dans le rapport sous des acronymes différents, ce qui est susceptible d'induire les délégués en erreur.
79. Chypre souligne le très grand nombre de DOS et de déclarations de transactions en espèces, et s'interroge sur la capacité de la CRF à traiter un si grand nombre de déclarations. Les autorités moldaves précisent que ce chiffre élevé est dû au fait que toutes les transactions impliquant la région de la Transnistrie doivent être déclarées en tant que transactions suspectes. D'autre part, la CRF a vu ses effectifs renforcés, qui atteignent désormais 19 personnes.
80. La Croatie, en qualité de pays rapporteur, estime que le rapport répond de manière satisfaisante aux questions posées dans le questionnaire.

Décision prise

- La plénière adopte le rapport de progrès, tel qu'amendé suite aux éclaircissements apportés (concernant les statistiques et l'utilisation cohérente de l'acronyme correct pour désigner la CRF), qui fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux Règles de procédure.

Point 23 – Discussion sur le rapport de progrès de 2^e année sur la Slovaquie

81. Le chef de la délégation slovaque résume les principaux faits nouveaux depuis l'adoption du premier rapport de progrès en 2006. La Troisième Directive communautaire a été introduite et bon nombre de problèmes ayant justifié des notes « NC » notamment pour les Rec.6 et RS.VI ont été résolus. Par ailleurs, le Code pénal a amélioré la définition du terrorisme. Les changements ont amélioré le système, principalement du côté préventif.
82. D'après les données de la police, il n'est pas intervenu d'évolution majeure concernant les principales infractions génératrices de produits.
83. La Géorgie est le pays rapporteur. Elle demande des éclaircissements notamment sur les points suivants :
- En vertu de la loi, il est désormais possible d'adopter des lignes directrices par secteurs – existe-t-il une date butoir pour leur adoption? La Slovaquie explique que la loi, assez complète, donne la faculté aux autorités de supervision de définir des orientations complémentaires le cas échéant.

- Le niveau de preuves requis pour établir une infraction principale. La Slovénie explique qu'un lien concret est nécessaire, même si une condamnation ne l'est pas.
 - Par ailleurs, le rapport a recommandé l'établissement de précédents pour faire évoluer la jurisprudence. La plénière est préoccupée par le fait que, sur les 70 notifications d'affaires de blanchiment de capitaux aux services répressifs en 2007, les procureurs n'ont prononcé qu'une seule inculpation. En réponse, la Slovénie indique que plusieurs affaires de blanchiment de capitaux sont en instance de jugement. Le Président demande à connaître les mesures en cours d'adoption pour tenter d'élargir le champ du lien. En plus, M. Verhelst demande si la Slovénie a cherché à établir une affaire-type sur ce point, et il ressort que les procureurs slovènes ne l'ont pas fait. Le Président considère qu'il est nécessaire d'attirer l'attention des autorités slovènes sur ce problème et invite le Secrétariat à y réfléchir.
 - A propos des statistiques de confiscation en 2008 qui indiquent un nombre d'affaires nul, la Slovénie informe la plénière que n'ont pas été pris en compte 2,5 millions EUR confisqués *in rem* dans le cadre de procédures dont la décision est définitive. Il est convenu que cette information soit prise en considération dans le rapport publié, même si certaines saisies n'ont toujours pas donné lieu à une confiscation au pénal pour cause de procédure pénale en toujours instance.
84. M. Laferla demande des éclaircissements concernant les R.13 et R.22. A propos de la Recommandation 13, il ne parvient pas à déterminer clairement si la loi couvre pleinement la déclaration des soupçons ayant trait au blanchiment de capitaux et il invite la Slovénie à examiner ce point. La réponse relative à la R.22 comporte une erreur de traduction – pas de siège principal à l'extérieur de la Slovénie.
85. Le pays rapporteur considère que des réponses satisfaisantes ont été apportées au questionnaire et que, compte tenu des explications fournies, les statistiques sont désormais claires.

Décision prise

86. Le rapport de progrès, tel que clarifié, est adopté.

Point 24 – Discussion sur le rapport de progrès de 2^e année sur la Hongrie

87. Le chef de la délégation hongroise présente le rapport de progrès écrit de 2^e année et met en évidence les progrès accomplis depuis le premier rapport de progrès adopté le 5 septembre 2006.
88. La Lettonie est le pays rapporteur. Elle demande et obtient divers éclaircissements sur les points suivants :
- le nombre de condamnations n'augmente apparemment pas ;
 - le nombre de DOS est apparemment constant ;
 - motifs du déplacement de la CRF – de l'administration policière vers la Brigade douanière et financière hongroise ;
 - nom de l'autorité compétente en matière de restrictions ayant trait aux devises ou aux instruments négociables au porteur ;
 - possibilité de confiscation des espèces non déclarées ;

- possibilité pour la CRF hongroise d'accéder directement aux déclarations en douane ;
 - existence de procédures pénales liées à la disposition interdisant le « *tipping off* » (divulgation au client ou à des tiers que des informations ont été transmises) ;
 - et possibilité qu'une personne physique soit tenue pour responsable d'une infraction commise par une personne juridique.
89. La Banque mondiale demande si une tentative non menée à terme constitue un acte délictueux.
90. La Fédération de Russie sollicite pour sa part des éclaircissements sur l'application effective de la RS III et la durée de la période de gel.
91. La Lettonie, en qualité de pays rapporteur, estime que le rapport répond de manière satisfaisante aux questions posées dans le questionnaire et que les statistiques sont cohérentes et claires.

Décision prise

- La plénière adopte le rapport de progrès de 2^e année tel qu'amendé à la lumière de la discussion plénière.

Point 25 – Informations sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

92. Le Secrétaire exécutif informe la plénière de l'état actuel des ratifications et signatures de la STCE n° 198. La première Conférence des parties se tiendra les 22 et 23 avril 2009.

Points 27 et 28 – Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Azerbaïdjan

93. Le Secrétariat remercie la délégation de l'Azerbaïdjan pour son hospitalité et sa coopération. Il expose le contexte de la visite sur place et présente les experts qui ont participé à l'évaluation. Les évaluateurs exposent brièvement leurs conclusions ; ils soulignent tous des lacunes importantes découlant de la non-introduction d'une loi de LAB/CFT, qui s'est à son tour traduite par l'absence d'une CRF. La plénière est informée des principaux changements apportés au projet de rapport entre la version adressée avant la réunion et celle qui lui est présentée. Le Secrétariat indique aux délégués que les évaluateurs ont examiné les commentaires adressés par les membres du Groupe permanent d'examen et du Groupe ad hoc d'examen. Un tableau récapitulatif des commentaires des membres des groupes d'examen qui n'ont pas été acceptés est mis à la disposition de la plénière.
94. Les autorités azerbaïdjanaises remercient l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation. Elles font remarquer qu'un projet de loi sur la prévention de la légalisation des fonds ou autres avoirs d'origine délictueuse et le financement du terrorisme a fait l'objet d'une deuxième lecture au Parlement dans le courant de l'automne et qu'une traduction de ce projet de loi est disponible.

95. Les trois pays intervenants sont : Saint-Marin (aspects juridiques), la Serbie (aspects financiers) et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (aspects répressifs).
96. Lors de la discussion plénière, il est demandé que le rôle des avocats, tel que défini au point 3.4 du projet de rapport, soit clarifié car l'assertion selon laquelle ils n'exercent aucune fonction qui pourrait aider ou faciliter le blanchiment de capitaux est douteuse.
97. Il est proposé que la note relative à la Recommandation 33 soit abaissée à « non conforme », étant donné qu'aucun des critères n'est rempli. Après discussion, il est reconnu que des éléments suffisants sont en place (notamment un registre des actions transparent et un blocage de l'émission de nouvelles actions au porteur) pour justifier le maintien de la note actuelle « partiellement conforme » ; cependant, il est convenu d'amender le texte du point 5.1.
98. La recommandation 1, telle que formulée au point 2.1 du rapport, est examinée. Sur avis d'un des experts scientifiques, il est convenu de modifier en partie le libellé de ce point de manière à clarifier les problèmes découlant du fait que les lois et les règlements de l'Azerbaïdjan ne criminalisent pas le blanchiment de capitaux comme il se doit. Au terme du débat, il est convenu de baisser la note relative à la Recommandation 1, de « partiellement conforme » à « non conforme ».
99. Au cours de l'examen des parties financières du rapport, il est proposé que la note attribuée pour la Recommandation 21 soit abaissée à « non conforme », vu qu'aucun des critères essentiels n'a été rempli. Cependant, on note que la Banque nationale de l'Azerbaïdjan diffuse effectivement des avis sur les PTNC, ainsi que l'a déjà relevé la 27^e réunion plénière. Il est convenu que la note relative à la Recommandation 21 ne sera pas abaissée et que le texte sera modifié pour refléter les mesures adoptées.
100. Lors d'échanges ouverts dans la plénière, plusieurs délégués insistent sur la nécessité que l'Azerbaïdjan mette en place une CRF dotée de ressources suffisantes sans délai. Plusieurs modifications rédactionnelles mineures sont convenues afin de clarifier et de développer d'autres aspects du rapport.

Décision prise

101. Le rapport et son projet de résumé ainsi que le rapport de conformité avec la Troisième directive communautaire sont adoptés, tels qu'amendés, sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes.

Point 30 – Elections

102. La Bulgarie, Chypre, la Hongrie, la Moldova, la Roumanie et la Slovaquie présentent la candidature de Mme Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU (Chypre) pour le poste de Vice-président. Mme ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU est dûment élue Vice-présidente. Mme Rossidou-Papakyriacou (Chypre) remercie les pays qui ont présenté sa candidature ainsi que la plénière, pour son soutien.

103. L'élection de Mme Rossidou-Papakyriacou entraîne la vacance d'un poste de membre au niveau du Bureau. Des candidatures sont sollicitées, suite à quoi M. Liutauras ZYGAS (Lituanie) est élu membre du Bureau.

Point 32 – L'approche fondée sur l'évaluation des risques

104. Pour ce point, Dr KIROV abandonne la présidence de la séance, et le nouveau modérateur de la session est Dr Robert FERGUSON, chef du département de la politique et du renseignement en matière de criminalité financière, au sein de l'Autorité des services financiers du Royaume-Uni.

Points 32.1 et 32.2

105. M. Richard CHALMERS – Président du Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (du GAFI) présente les documents d'orientation nouvellement adoptés concernant l'approche basée sur le risque pour les EPNFD (comptables, marchands de métaux et pierres précieuses, agents immobiliers, prestataires de services de fiducie ou de services aux entreprises, avocats, notaires et casinos). La présentation est axée sur l'utilisation et l'impact des orientations à l'intention des EPNFD dans le processus d'évaluation.
106. La présentation figure sur le site Internet de MONEYVAL avec un accès restreint aux délégations et évaluateurs.

Point 32.3

107. Un grand nombre de délégations de MONEYVAL et d'observateurs prennent la parole pour partager leurs expériences et échanger des vues sur les progrès dans leur pays respectif concernant la mise en œuvre des lignes directrices sur l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (lesquelles ont fait l'objet d'une publication du GAFI intitulée « *Guidance on the Risk-Based Approach to Combat Money Laundering and Terrorist Financing* » en 2007).

Point 33 – Typologies

108. Un compte rendu est fait à la plénière sur les résultats de la réunion conjointe du GAFI et de MONEYVAL sur les typologies, qui s'est tenue à Monaco du 24 au 26 novembre 2008, et sur les projets spécifiques.
109. M. Raul VAHTRA, responsable du projet piloté par MONEYVAL sur les services de transfert de fonds et de change, et M. Ian MATTHEWS, responsable du projet du GAFI sur les valeurs mobilières, présentent les questions abordées au cours de leurs ateliers spécifiques et les prochaines étapes. Deux documents sont distribués, qui incluent des informations actualisées et le plan de travail détaillé pour ces projets. En outre, le Secrétariat de MONEYVAL présente le travail réalisé dans le cadre du projet du GAFI relatif à l'évaluation des menaces au niveau mondial, tandis que la délégation des Pays-Bas expose brièvement le projet du GAFI concernant le blanchiment de capitaux à travers les clubs sportifs.

110. Les délégations sont invitées à répondre aux enquêtes sur les typologies dans le cadre de ces projets et à manifester au Secrétariat tout intérêt à participer activement au travail des équipes des projets. Le Président fait savoir qu'un délégué bulgare intégrera l'équipe du projet relatif aux services de transfert de fonds et de change.
111. Le Secrétariat présente le document qui est distribué, en exposant les grandes lignes du programme de travail sur les typologies pour 2009. Les délégations de MONEYVAL sont invitées à soumettre des cadres conceptuels détaillés assortis de propositions de thèmes possibles qu'elles souhaiteraient voir prises en compte pour la 8^e réunion sur les typologies (prévue en novembre 2009).

Décision prise

- La plénière prend note que les cadres conceptuels relatifs aux projets sur les typologies à réaliser en 2009 doivent parvenir au Secrétariat au plus tard le 6 février 2009.

Point 34 – Groupe d'examen ad hoc sur les experts pour la prochaine réunion plénière

112. La désignation du prochain groupe ad hoc d'experts sera traitée par correspondance.

Point 35 – Représentation future dans les réunions du GAFI

113. Le Secrétaire exécutif rappelle aux pays les procédures de représentation aux réunions du GAFI, en vertu desquelles les pays du Bureau ont la priorité s'ils souhaitent être inclus dans la délégation. Le Secrétaire exécutif invite les autres pays à indiquer leur souhait de faire partie de la délégation qui se rendra à Paris en février.

Point 36 – Financement et questions de personnel

114. Le Secrétaire exécutif expose succinctement la situation budgétaire et fait savoir qu'une annonce interviendra sous peu au sujet de 3 postes à pourvoir au sein du Secrétariat de MONEYVAL.

Point 37 – Divers

115. Le Secrétaire exécutif remercie les autorités autrichiennes et danoises pour le détachement de M. Gerhard MILD et de Mme Kirsten MANDRUP, respectivement. Il rend hommage à ces derniers pour le dévouement et l'engagement dont ils ont chacun fait montre au profit du Secrétariat. Il leur souhaite bonne continuation dans leur carrière respective, ajoutant qu'ils manqueront au Secrétariat et au Comité.

ANNEXE 1

FINAL AGENDA REVISED / ORDRE DU JOUR (REVISE)

Day 1: Monday 8 December 2008 / 1^e jour: lundi 8 décembre 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'Ordre du Jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Decisions of the Committee of Ministers on Azerbaijan / Décisions du Comité des Ministres concernant l'Azerbaïdjan**
 - 3.2 **Meeting of the Presidents of Monitoring Mechanisms with the Chair of the Committee of Ministers / Réunion des Présidents des mécanismes de monitoring avec le Président du Comité des Ministres**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Terms of Reference (amended) / Mandat du comité (révisé)**
 - 4.2 **Information on elections / Informations sur les élections**
 - 4.3 **Agenda of evaluations and meetings for 2009 / Agenda des évaluations et réunions en 2009**
 - 4.4 **Participation in OSCE/UN meeting in Cyprus / Participation à la réunion de l'OSCE/Nations Unies à Chypre**
 - 4.5 **Participation in the FATF meetings (September and October 2008) / Participation aux réunions du GAFI (septembre et octobre 2008)**
 - 4.6 **MONEYVAL training seminar (October 2008) / Séminaire de formation MONEYVAL (octobre 2008)**
5. **Timing of publication of MONEYVAL mutual evaluation reports / Rapports d'évaluation mutuelle – délais de publication**
6. **Progress reports: Amplification of the procedures / Rapports de progrès : amplification des procédures**
7. **Discussion on the Progress report of Malta / Discussion du rapport de progrès de Malte**
8. **FATF developments and exchange of views on FATF issues / Développements et échange de vues sur des aspects relatifs à l'action du GAFI**
 - 8.1 **Strengthening of the global AML/CFT Network by reinforcing the FRSBs / Renforcement du réseau international LAB/CFT par le renforcement des organismes régionaux de type GAFI**
 - 8.2 **Joint Evaluation Processes and Procedures / Méthodes et procédures de l'évaluation conjointe**
 - 8.3 **Statement by the International Cooperation Review Group (ICRG) of the FATF / Déclaration du Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI**
9. **MONEYVAL's co-operation with the United Nations Counter Terrorism Committee**

(presentation of its work) / *Coopération de MONEYVAL avec le Comité contre-terrorisme du Conseil de Sécurité des Nations Unies (présentation de son action)*

9.1 Presentation of CTED activities / *Présentation des activités de la Direction exécutive du Comité contre-terrorisme*

9.2 Exchange of views / *Echange de vues*

10. Elements for the Tour de table / *Eléments pour le Tour de table*

11. Compliance Enhancing Procedures / *Procédures visant à promouvoir la conformité*

11.1 Azerbaijan / *Azerbaïdjan*

Afternoon 14h30 / *après-midi 14h30*

11. (contd) Compliance Enhancing Procedures / *Procédures visant à promouvoir la conformité*

11.2 San Marino / *Saint-Marin*

12. Discussion on the Progress report of Liechtenstein / *Discussion du rapport de progrès de Liechtenstein*

13. Information on AML/CFT initiatives in other fora / *Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions*

13.1 IMF and World Bank / *FMI et Banque Mondiale*

13.2 UNCTC / *CCTNU*

13.3 EBRD / *BERD*

13.4 OGBS

13.5 OSCE

13.6 Egmont group / *Groupe Egmont*

13.7 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / *Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)*

14. Information from the European Union / *Informations de la part de l'Union Européenne*

14.1 European Commission / *Commission européenne*

14.2 Secretariat General of the Council of the European Union / *Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne*

Day 2: Tuesday 9 December 2008 / *2^e jour: mardi 9 décembre 2008*

Morning 9h30 / *matin 9h30*

15. Discussion on the draft Mutual evaluation report on Estonia / *Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Estonie*

Afternoon 14h30 / *après-midi 14h30*

16. Continuation of the discussion on the draft Mutual evaluation report on Estonia / *Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Estonie*

17. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / *Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)*

(Meeting of the Bureau at the close of the afternoon's business / Réunion du Bureau à la clôture de la session de l'après-midi)

Day 3: Wednesday 10 December 2008 / 3^e jour: mercredi 10 décembre 2008

09h00 - Closed meeting of the Heads of Delegation of MONEYVAL States / Réunion à huis clos des Chefs de Délégation des Etats membres de MONEYVAL

Morning 10h15 / matin 10h15

- 18. Discussion on the Progress report of the Czech Republic / Discussion du rapport de progrès de la République Tchèque**
- 19. Introduction to the Questionnaire for the Fourth Evaluation Round / Introduction au Questionnaire pour le Quatrième cycle d'évaluation**
- 20. Discussion on the Progress report of Andorra / Discussion du rapport de progrès d'Andorre**
- 21. Discussion on the Progress report of Moldova / Discussion du rapport de progrès de Moldova**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 22. Tour de table – continuation of the discussion as necessary / Tour de table - poursuite de la discussion si nécessaire**
- 23. Discussion on the 2nd year Progress report of Slovenia / Discussion du rapport de progrès de 2^e année de la Slovénie**
- 24. Discussion on the 2nd year Progress report of Hungary / Discussion du rapport de progrès de 2^e année de la Hongrie**
- 25. Information on the Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)**

[A dinner will be organised in the evening / Un dîner sera organisé le soir]

Day 4: Thursday 11 December 2008 / 4^e jour: jeudi 11 décembre 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

- 26. Intervention of the President of the FATF, Mr Antonio Gustavo Rodrigues / Intervention du Président du GAFI Monsieur Antonio Gustavo Rodrigues**
 - 26.1 Exchange of views with Mr Rodrigues / Echange de vues avec M. Rodrigues**

27. **Discussion on the draft mutual evaluation report on Azerbaijan** / *Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Azerbaïdjan*

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

28. **Continuation of the discussion on the draft mutual evaluation report on Azerbaijan** / *Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Azerbaïdjan*

29. **Compliance Enhancing Procedures – further discussion as necessary on Azerbaijan** / *Procédures visant à promouvoir la conformité - poursuite de la discussion si nécessaire*

Day 5: Friday 12 December 2008 / 5^e jour: vendredi 12 décembre 2008

Morning 9h00 / matin 9h00

30. **Elections** / *Elections*

31. **Compliance Enhancing Procedures – further discussion as necessary (San Marino)** / *Procédures visant à promouvoir la conformité - poursuite de la discussion si nécessaire (San Marino)*

32. **The risk-based approach (RBA) – developments since December 2007** / *Approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AER) – développements intervenus depuis décembre 2007*

32.1 **Presentation of the newly adopted guidance papers on the RBA for DNFBP (accountants, dealers in precious metals and stones, real estate brokers, trust and company service providers, lawyers and notaries and casinos)** / *Présentation des lignes directrices nouvellement adoptées, relatives à l'AER pour les entreprises et professions non financières désignées (comptables, négociants en métaux précieux ou en pierres précieuses, agents immobiliers, prestataires de services aux sociétés et trusts, avocats, notaires et casinos)*
(Robert Ferguson, Financial Services Authority, UK)

32.2 **The impact of the new guidance on the evaluation processes** / *L'impact des nouvelles lignes directrices sur le processus d'évaluation*
(Richard Chalmers, Co-Chairman of the FATF Working Group on Evaluations and Implementation)

32.3 **Exchange of views on progress in MONEYVAL countries with implementation of the 2007 FATF Guidance on the RBA to Combating Money Laundering and Terrorist Financing** / *Echange de vues sur le progrès dans les pays membres concernant l'application des Lignes directrices du GAFI de 2007 sur l'Approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme*

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

33. **Typologies – update on results of the Joint FATF/MONEYVAL Typologies meeting (Monaco)** / *Typologies – résultats de la réunion conjointe GAFI/MONEYVAL sur les typologies (Monaco)*

33.1 **Status of the MONEYVAL project : Money service business providers and discussion of areas for further work** / *Etat du projet de MONEYVAL:*

Prestataires de services liés aux transferts de fonds et la conversion de devises et discussion sur les travaux futurs

- 33.2** **Securities – status of the project** / *Valeurs mobilières – état du projet*
- 33.3** **Status of the other projects discussed in the Joint Typologies meeting** / *Etat des autres projets discutés lors de la réunion conjointe sur les typologies*
- 33.4** **Future MONEYVAL Typologies activities** / *Activités futures sur les typologies de MONEYVAL*

34. Ad Hoc Review Group on Experts for the next plenary meeting / *Désignation du Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière*

35. Future representation in FATF meetings / *Représentations futures dans les réunions du GAFI*

36. Financing and staffing / *Financement et questions de personnel*

37. Miscellaneous / *Divers.*

LIST OF PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA
HEAD OF DELEGATION
Head of Inspection, Ministry of Finance
General Directorate for the Prevention of Money Laundering

financial expert

Mr Alma OSMANAJ
Expert, Ministry of Justice
General Directory of Codification

legal expert

ANDORRA / ANDORRE

Mr Josep M^a FRANCINO BATLLE
HEAD OF DELEGATION
Directeur, Unité de Prévention du Blanchiment (UPB)

Mr Carles SALVADÓ
Director of INAF

Mr Jesús JIMÉNEZ
Legal expert

Mr Jordi Lluís FRANCES
Police Commissioner of the UPB

Ms Tanjit SANDHU
Legal counselour of the UPB

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arakel MELIKSETYAN
HEAD OF DELEGATION
Head of Division, Financial Supervision Department, Central Bank of Armenia,

Mr Artur GOYUNYAN
Head, General Prosecutor's Office

law enforcement expert

Ms Astghik KARAMANUKYAN
Methodologist, Legal Compliance and International Relations Division
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Vuqar GURBANOV

Mr Nurlan BABAYEV
Seniro Counsellor, Ministry of Justice

Mr Anar SALMANOV
Banking Supervision, National Bank of the Republic of Azerbaijan

legal expert

Mr Rufat ASLANLI

Mr Toghrul ALIYEV

Mr Ramil ASADOV

Mr Zaur HAJIYEV
Mr Gabil HASANOV
Mr Namig KHALILOV
Mr Zaka MIRZAYEV
Mr Musa MUSAYEV
Mr Zaur RZAYEV
Mr Yusif YUSIFOV

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Damir MUHEDINOVIC
HEAD OF DELEGATION
State Investigation and Protection Agency (SIPA)
Acting Chief of Financial Intelligence Department of Bosnia and Herzegovina

Mrs Manuela JOSIPOVIC *legal expert*
State Investigation and Protection Agency, Financial
Intelligence Department of Bosnia and Herzegovina

Ms Sandra MALESIC *legal expert*
Head of Department for European Integration, Ministry of Justice,

Mr Samir OMERHODZIC *financial expert*
Director Insurance Agency

Ms Vedrana VUKOVIC
State Investigation and Protection Agency (SIPA)
Financial Intelligence Department of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Vasil KIROV *legal / law enforcement expert*
CHAIRMAN / PRÉSIDENT
HEAD OF DELEGATION
Director of Financial Intelligence Directorate of SANS

Ms Sonya KLISSARSKA *law enforcement expert*
Head of Unit, Council of Ministers, Directorate "AFCOS"

Ms Mitka ZAHARLIEVA *legal expert*
LEGAL EVALUATOR FOR ESTONIA
Head of International Cooperation Department, Ministry of Justice

Mrs Cvetelina IVANOVA *legal expert*
Head of Sector, State Agency National Security
Financial Intelligence Directorate

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA *financial / law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Anti-Money Laundering Department, Ministry of Finance

Mr Damir DEAK
Deputy Head, Ministry of the Interior, Zagreb Police Administration, Criminal Police Sector

Mr Ivan PLEVKO
Deputy District Attorney, District Attorney's Office

legal expert

Ms Zana PEDIC
Head of Department for International Cooperation
Ministry of Finance

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU

legal expert

HEAD OF DELEGATION

Senior Counsel of the Republic, Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office

Mr Theodoros STAVROU
Police Investigator – Member of UOKAS, Law Office of the Republic
Unit for Combating Money Laundering,

law enforcement expert

Mr Michael STYLIANOU

financial expert

FINANCIAL EVALUATOR FOR ESTONIA

Senior Officer, Banking Supervision and Regulation Department,
Central Bank of Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL

law enforcement expert

HEAD OF DELEGATION

Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Mr Stanislav POCZEK

legal expert

Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings
Supreme Public Prosecutor's Office

Mr Renné KURKA

financial expert

The Czech National Bank, Licensing and Enforcement Department

Ms Adriana BARTOVA
Ministry of Finance, Financial Analytical Unit

Ms Ivana HRDLICKOVA

Ms Kamila BRABCOVA

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority

Mr Steven-Hristo EVESTUS

legal expert

State Prosecutor, State Prosecutors Office

Mr Pille HAMER

Criminal Department leading police inspector, Police Board

Ms Kristel JUHANSON

Lawyer, Financial Policy Department, Ministry of Finance

Ms Mirjam KARJAHERM
Supervisory Specialist, Financial supervision Authority

Ms Lelo LIIVE
Project Manager, Financial Policy Department, Ministry of Finance

Ms Sören MEIUS
Chief Specialist, Financial Policy Department, Ministry of Finance

Mr Jako SALLA
Adviser of Criminal Statistics and Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

Ms Heili SEPP
Director of Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

Ms Kadri SIIBAK *legal expert*
Legal Adviser, Financial Policy Department
Ministry of Finance

Mr Raul VAHTRA
Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police,

Ms Laura VAIK
State Prosecutor, Office of the Prosecutor General,

FRANCE / FRANCE

Mme Anne-Hélène ROIGNAN
HEAD OF DELEGATION
Chef du Bureau, Services, Investissements et Propriété intellectuelle
Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Mme Sylvie JAUBERT-MUCIENTES
Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Mme Amélie JOSSE,
TRACFIN

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GONGLIASHVILI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement expert*
Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia

Mr George TEVFORASHVILI *legal expert*
Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Nino MINDIASHVILI
Adviser, Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

Mr Péter SCHIFFER
Deputy Director General, Hungarian Financial Supervisory Authority
1013 Budapest, Krisztinz Krt 39

Mr Gábor SIMONKA
Head of FIU, Hungarian Customs and Finance Guard, Hungarian FIU, Central Criminal Investigation Bureau

Ms Renata FEJES
Ministry of Finance

Ms Krisztina KOVACS
Head of Unit, Ministry of Finance, International Relations

Ms Csilla ALFÖLDY
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR ESTONIA
Senior Inspector, Anti-Money Laundering Department, National Police Headquarters,

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of laundering of proceeds derived from criminal activity

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice

Ms Ilze PALMA *financial expert*
Supervision Expert, Financial and Capital Market Commission

Ms Daina VASERMANE *financial expert*
FINANCIAL EVALUATOR FOR AZERBAIJAN
Chief Supervision Expert Supervision Department, Financial and Capital Market Commission

LIECHTENSTEIN

M. René BRUELHART
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Michael JEHLE *legal expert*

Mr Harald OBERDORFER *legal expert*

Mr Philip RÖSER *financial expert*
Financial Market Authority

Mr Uwe LANGENBAHN *law enforcement expert*
Deputy Chief, National Police, Landespolizei, Verwaltungsgebäude,

Ms Bianca SEEMAYER *financial expert*
Financial Market Authority, Legal Officer Other Financial Service Providers Supervision

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,

Ms Diana BUKANTAITE *legal expert*
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Vilius PECKAITIS
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR AZERBAIJAN
Head of the Second Subdivision, Money Laundering Prevention Division
Financial Crime Investigation Service

Mr Sigitas SILEIKIS *law enforcement expert*
Deputy Head, Money Laundering Prevention Unit
Financial Crime Investigation Service under the
Ministry of Interior of the Republic of Lithuania
MALTA / MALTE

Mr Anton BARTOLO *legal expert*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR *law enforcement expert*
Assistant Commissioner of Police, Police General Headquarters

Mr Anthony P CORTIS *financial expert*
Senior Manager, Financial Stability Department, Central Bank of Malta

MOLDOVA / MOLDOVA

Ms Oxana GISCA
HEAD OF DELEGATION
Principal Inspector, Office for Prevention and Control of Money Laundering,
Center for Combating Economic Crimes and Corruption,

Ms Stela BUIUC
Deputy Director of the Centre of Legal Approximation, Ministry of Justice

M. Radu MUSTEATA
Head of the Banking Supervision Unit in the National Bank of Moldova, National Bank of Moldova

Ms Maria TARNOVSCAIA
Head of the Supervision and Control Department National Commission of Financial Market

Mr Anatol PIRNAU
Prosecutor, Head of the International Cooperation and European Integration Department
General Prosecutor Office;

Mr Adrian MUNTEANU *law enforcement expert*
Superior Inspector, Office for prevention and fight against money laundering

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARGOSSIAN *legal / law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA *financial expert*
Conseiller technique SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers

MONTENEGRO

Miroslav RADOJEVIC
APMLFT

Hedija REDZEPAGIC
Central Bank

Miss Lidija MAŠANOVIĆ
Senior advisor, Ministry of justice, Legislative department

Mr Dalibor MEDOJEVIĆ
Chief inspector on money laundering cases, Ministry of interior, Police of Montenegro

Azra SEHOVIC
Security Commission

Neda IVOVIC
Security Commission

Aleksandra POPOVIC
Ministry of Finance

Branko Barjaktarovic
Agency of Insurance Control

Šučko BAKOVIĆ
Deputy of Special Prosecutor for combating against organised crime

Ana BOSKOVIC
Office of Special Prosecutor

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Anne-Chris VISSER
Senior Policy Adviser, Integrity Division, Financial Markets Policy Directorate,
Ministry of Finance

POLAND / POLOGNE

Mr Andrzej PARAFIANOWICZ
HEAD OF DELEGATION
General Inspector of Financial Information
(Head of FIU), Ministry of Finance

Mrs Elzbieta FRANKÓW-JASKIEWICZ
Head of the International Cooperation Unit,
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor, Ministry of Justice,

legal expert

Mr Przemyslaw RABCZUK
Polish financial supervision authority (UKNF)

financial expert

Ms Ewa SZWARSKA-ZABUSKA
Senior Specialist, Ministry of Finance

law enforcement expert

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Alina BICA
LEGAL EVALUATOR FOR AZERBAIJAN
Prosecutor Chief Service, General Prosecutor's Office, High Court of Cassation and Justice

law enforcement expert

Mr Alexandru CODESCU *financial expert*

INTERVENOR RBA

Financial Analyst, National Office for Prevention and Control of Money Laundering

Mrs Elena GEORGESCU
Head of Department, Supervision Directorate, National Bank of Romania

Mr Bogdan Mihai MARTIMOF *financial expert*
Senior Member of the FIU Board, Representative of Romanian Banks Association, National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mrs Elvira ROATA
Prosecutor within the General Prosecutor's Office by the High Court of Cassation and Justice

Mr Sorin TANASE *legal expert*
Deputy Director, Department for the Relation with the Public Ministry, Prevention of Crime and Corruption, Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Nikolay VARLAMOV
HEAD OF DELEGATION
Secretary of State, Deputy Head, Federal Financial Monitoring Service

Ms Nadezda PRASOLOVA *legal expert*
Advisor of Legal Department
Federal Financial Monitoring Service (expert of Prosecutor General's Office)

Ms Anastasia DIVINSKAYA *financial expert*
Leading Expert of International cooperation department, Federal Financial Monitoring Service

Mrs Tatiana GUREEVA *law enforcement expert*
Chief of Section, Department for New Challenges and Threats , Ministry of Foreign Affairs

Mr Anatoly PRIVALOV
Deputy Head of Department of Rosfinmonitoring

Mr Anatoly SEMENTSOV
Deputy Director
Department of Economic Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

Mr Timur EYVAZOV
Head of Division, Department of Economic Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola VERONESI
HEAD OF DELEGATION
Director of the Financial Intelligence Agency

Mr Nicola MUCCIOLI
Deputy Director, Financial Intelligence Agency

Ms Giorgia UGOLINI
Financial Intelligence Agency

Ms Daniele BERNARDI
Vice Director General of the Central Bank of the Republic of San Marino

Mr Stefano CARINGI
Head of Supervision Department of the Central Bank of the Republic of San Marino

Ms Valeria PIERFELICI
Executive Magistrate of the Sole Court of the Republic of San Marino

Mr Pietro GIACOMINI
Adviser of Minister of Foreign Affairs

SERBIA / SERBIE

Mr Aleksandar VUJICIC *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Director of Directorate for prevention of money laundering, Ministry of Finance of the Republic of Serbia

Mr Milovan MILOVANOVIC *financial expert*
Advisor in Section for international and internal co-operation, Department for prevention of money laundering, Ministry of Finance of the Republic of Serbia

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANICIC *financial expert*
Director of Section for payment system control and supervision and exchange, Private Office of the Governor, National Bank of Serbia

Ms Lidija SMILJANIC *financial expert*
Advisor to the Governor, National Bank of Serbia

Mr Mladen SPASIC
Head of Department for combating organized crime, Ministry of the Interior of the Republic of Serbia

Ms Aleksandra POPOVIC
Advisor in Section for International Cooperation and European Integration
Ministry of Justice of the Republic of Serbia

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Izabela FENDEKOVA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Supervisor, Banking Supervision Division, National Bank of Slovakia

Mrs Andrea HAVELKOVA *law enforcement expert*
Ministry of Interior

Mr Jozef SZABO *legal expert*
Director of International Dpt., Prosecutor's General Office

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Matej KRUMBERGER
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia

Ms Aleksandra ČARGO *financial expert*
Head of Sector for Prevention and Supervision, Office for the Prevention of Money Laundering
Ministry of Finance

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*
Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention Republic of Slovenia -
Ministry of Finance

Mr Luka KREMZAR

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"
"EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Vane CVETANOV
Director of the Money Laundering Prevention Directorate,
Ministry of Finance

financial expert

Mr Dimitar GJEORGIEVSKI
Director of the State Administrative Inspectorate
Ministry of Justice

legal expert

Ms Aneta GJORCESKA
Head of Sector, FIU

Mr Toni JANKOSKI
Head of Section, Organised Crime Department, Ministry of the Interior

law enforcement expert

Ms Milena MATESKA
Adviser, International Co-operation and System Development Department
Office for Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

UKRAINE

Mr Stanislav KLIUSHKE
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, State Committee for Financial Monitoring (SCFM)
Financial Intelligence Unit

legal / law enforcement

Ms Victoria BORSUKOVSKA
Head of International Cooperation Department
State Committee for Financial Monitoring of Ukraine

legal expert

Ms Iryna CHYRIKALOVA
Head of International Cooperation Division
Securities and Stock Market Commission

financial expert

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Prof William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law
University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA
Deputy Head of Suspicious Transactions Analysis Division
Banca d'Italia

Mr Boudewijn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
Director Financial Stability Division, Central Bank of Malta

PARTICIPANTS/ PARTICIPANTS

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEM (CDPC) COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

Mr Branislav BOHACIK
President of CDPC
Head of Division for Judicial Co-operation in Criminal Matters
International and European Law Department
Ministry of Justice

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Philippe PELLÉ
European Commission, DG Internal Market and Services

Mr Mariano FERNANDEZ SALAS

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Ms Wilhelmina DE RUITER
General Secretariat of the Council of the European Union

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE/ OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ms Susan IRELAND
Regional Specialist, Financial Crimes Enforcement Network, U.S. Department of the Treasury

Mr Hans HUBER
Policy Advisor, Office Terrorist Financing and Financial Crime, U.S. Department of the Treasury

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE /OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

SECRETARIAT OF THE FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)/ SECRETARIAT DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Antonio Gustavo RODRIGUES
PRESIDENT FATF

Mme Alexandra ECKERT
Administrateur, Secrétariat du GAFI

UNITED NATIONS/ NATIONS UNIES

Ms Elisabeth JOYCE
Senior Legal Officer, Counter-Terrorism Committee Executive Directorate (CTED)

Mr David SCHARIA
Legal Officer

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudio STROLIGO
Senior Financial Sector Specialist, WORLD BANK - FSEFI Department

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT (BERD)

Appologised/ excusé

OSCE

Mr Alexey STUKALO
Deputy Co-ordinator for OSCE Economic and Environmental Activities

Mr Kilian STRAUSS
Senior Programme Officer

OTHER OBSERVERS TO MONEYVAL/
AUTRES OBSERVATEURS AUPRES DE MONEYVAL

ITALY / ITALIE

Mr Paolo COSTANZO
Banca d'Italia, Unità di Informazione Finanziaria

Mrs Anna Maria CARRIERO
Bank of Italy

Ms Francesca PICARDI
Treasury

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit, Financial Services Authority

Mr Jeremy RAWLINS
FATF EVALUATOR FOR AZERBAIJAN
Head of Proceeds of Crime Delivery Unit

ISRAEL / ISRAËL

Mrs Zivit SHALMON-MOZER
Advocate, Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority, Ministry of Justice

OTHER OBSERVERS/ AUTRES OBSERVATEURS

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr André CORTERIER
FATF EVALUATOR FOR ESTONIA
Federal Financial Supervisory Authority

RAPPORTEURS

Mr Richard CHALMERS
Co-Chairman of the FATF Working Group on Evaluations and Implementation

United Kingdom

Mr Robert FERGUSON
Financial Services Authority
United Kingdom

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / *SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL*
Administrator, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DG-HL)
Directorate of Monitoring

Ms Livia STOICA-BECHT
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mr John BAKER
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Ms Kirsten MANDRUP
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mr Gerhard MILD
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

INTERPRETERS / INTERPRETES

8-12/12/2008
Ms Julia TANNER
Ms Sally BAILEY
Ms Bettina LUDEWIG
Mr Christopher TYCZKA

8/12/2008
Ms Stella RAPPOSELLI
Ms Annamaria VACCARI
Ms Anna GRECO

ANNEXE 2

1037e réunion – 8 octobre 2008

Point 10.6

MONEYVAL – La situation en Azerbaïdjan en ce qui concerne la législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (GR-J(2008)9)

Décisions

Les Délégués

1. notent avec inquiétude que l'Azerbaïdjan est à l'étape V de la procédure de conformité renforcée de MONEYVAL, du fait de l'absence de législation globale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
2. notent que MONEYVAL examinera lors de sa prochaine session plénière (8-12 décembre 2008), une proposition de procéder à une déclaration publique officielle de non-respect des documents de référence de MONEYVAL par l'Azerbaïdjan, en application de l'étape VI de sa procédure de conformité renforcée ;
3. se félicitent de l'information fournie par la délégation de l'Azerbaïdjan selon laquelle le processus législatif se poursuit ;
4. en appellent aux autorités d'Azerbaïdjan pour qu'elles mènent à terme rapidement le processus d'adoption d'une législation globale et satisfaisante en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui réponde à toutes les préoccupations exprimées par MONEYVAL et pour fixer un calendrier en vue de sa mise en œuvre rapide et effective.

ANNEXE 3

PROCEDURES DE SUIVI DE MONEYVAL :
RAPPORT DE PROGRES
ET PROCEDURE DE CONFORMITE RENFORCEE

